

FORMULAIRE DE RETRACTATION
Articles L121-17, L. 121-21 et R. 121-1 du Code de la Consommation

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez :
vous rétracter du contrat



A l'attention de la **société IMIPIERRE**, je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat pour la prestation de service suivante :

Référence du devis/bon de commande :

Commandée le :/...../20.....

Nom Prénom du (des) client(s) (signataire(s) du bon de commande) :
.....

Adresse du (des) client(s) :
.....

Adresse du chantier (si différente) :

SIGNATURE(s) du (des) consommateur(s) :

Date :/...../20.....

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

DROIT DE RETRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier (Imipierre sarl, 7 rue de la Croix Martineau 79160 BECELEUF) votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par courrier recommandé en application de l'article 2 des clauses générales du contrat, fournies avec le devis, téléchargeables sur notre site www.imipierre.fr comme informé lors de notre rendez-vous mais aussi indiqué sur le devis / bon de commande).

Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

EFFETS DE RETRACTATION

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.